

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, et le mercredi 5 février à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué par Monsieur le Maire

Le 28 janvier 2014, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Albert ANDREVON, Maire de la commune.

Présents : A.Andrevon, M.Augoyat, M.Azy, C.Cucchetto, L.Cudraz, C.Drevet,
A.Fender, J.Gerbaux, D.Giraud, G.Trumaut,

Absents avec pouvoirs : A.Caiato pouvoir à A.Andrevon
Y.Cottavoz pouvoir à M.Azy
J.Marron pouvoir à G.Trumaut

Absents : B.Cerca, P.Manjarrès, G.Piroit

Secrétaire de séance : G.Trumaut

Ouverture de la séance : 20h35

Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2014

Approuvé à 12 voix pour et une abstention

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° 2014-02-12 – Signature d'une convention pour les chèques vacances avec l'ANCV

Afin d'offrir un moyen supplémentaire de paiement aux parents qui inscrivent leurs enfants au centre de loisirs, le maire propose de signer une convention avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances).

VOTE POUR A L'UNANIMITE

FINANCES

Délibération n° 2014-02-13 – Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire expose qu'il convient de faire des ajustements budgétaires sur le budget communal 2013, ainsi que de provisionner le montant de la dette d'une entreprise, soit 46 000 €, qui fait actuellement l'objet d'une procédure de contentieux.

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 : Alimentation		8 200,00 €
D 60633 : F. de voirie		5 500,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		13 700,00 €
D 6411 : Personnel titulaire		41 750,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		41 750,00 €
D 73925 : Fonds péréq. interco et comun.		11 500,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		11 500,00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	50 000,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	50 000,00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		7 100,00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		7 100,00 €
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°	7 100,00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	7 100,00 €	
D 6531 : Indemnités élus	4 500,00 €	
D 6558 : Autres dépenses obligatoires	7 000,00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	11 500,00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	5 501,00 €	
TOTAL D 66 : Charges financières	5 501,00 €	
D 6718 : Autres charges exceptionne.		1,00 €
D 678 : Autres charges exception.		50,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		51,00 €
D 6817 : Dot aux provisions dépréciation		46 000,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		46 000,00 €
R 021 : Virement de la sect° de fonct		0,15 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		0,15 €
R 10222 : FCTVA	0,15 €	
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves	0,15 €	
R 7788 : Produits exceptionnels divers		46 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		46 000,00 €

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Délibération n° 2014-02-14 – Fermeture de la régie de recettes du centre de loisirs

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles R-1617-1 à 18 ;

Vu la délibération du 23 juillet 1999 autorisant la création d'une régie de recettes du centre de loisirs ;

Il est proposé au conseil municipal de supprimer la régie de recettes du centre de loisirs afin de faciliter la gestion administrative pour la commune et pour les parents en instaurant un règlement directement à la trésorerie de Le Touvet ou un règlement par internet.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 2014-02-15 – Création d'un poste dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas d'emploi non permanent, la création de poste n'est pas soumise à l'avis du Comité technique paritaire,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet éducatif territorial, il convient de recruter assistant artistique principal 1^{er} classe à temps non complet :

VOTE POUR A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion publique sur les travaux de la RD 1090 le vendredi 7 février 2014.
- Inauguration du BIKE PARK le samedi 15 février 2014.
- Dernier conseil municipal le mardi 4 mars 2014.

Fin de la séance à 21h15

Fait à Lumbin le 10 février 2014

Le Maire,
Albert ANDREVON